

Objet : Message à la suite des annonces gouvernementales effectuées le 23 septembre 2020.

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre de la Santé a annoncé hier soir, dans le cadre d'une conférence de presse intervenue à l'issue d'un Conseil de défense, la mise en place de nouvelles mesures sanitaires et l'apparition, au sein des départements situés en zone rouge, de trois niveaux d'alerte (alerte, alerte renforcée et alerte maximale). Ces niveaux d'alerte visent à déterminer les mesures nouvelles applicables sur le territoire concerné et dont le contenu doit être précisé localement, par les préfets, après échange avec les élus locaux.

Comme vous le savez, Paris est située en zone rouge depuis le 13 août dernier et le ministre de la Santé a indiqué hier que la capitale était placée en « alerte renforcée » impliquant notamment, selon ses propos, un abaissement de la jauge des rassemblements de 5 000 à 1 000 personnes, une interdiction des grands événements déclarés, comme les fêtes locales ou les fêtes étudiantes, une interdiction des rassemblements de plus de dix personnes dans l'espace public (plages, parcs...) ou encore la fermeture des salles de sport et des gymnases/fermeture de toutes les salles des fêtes et les salles polyvalentes pour les activités festives ou associatives.

La Maire de Paris échange avec les représentants de l'État sur les mesures à mettre en œuvre, qui seront appliquées par les services, une fois publiées et leurs dates d'effet connues. L'exécutif parisien regrette de nouvelles mesures restrictives et leur impact sur l'activité associative locale, mais prendra acte des mesures qui seront arrêtées et qui devront être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire parisien.

Pour l'heure, aucun texte n'a été publié : le décret actuellement en vigueur n'a pas été modifié, il n'y a pas encore de nouvel arrêté préfectoral pour Paris venant stabiliser et préciser les annonces du Ministre.

En l'attente de ces textes, l'activité se poursuit selon les modalités actuelles. Nous reviendrons vers vous dès que les mesures seront formellement arrêtées.

Dans l'intervalle, sachez que ce nouvel épisode de la crise sanitaire que nous vivons depuis mars dernier mobilise toute la Direction de la Jeunesse et des Sports, laquelle met tout en œuvre pour soutenir l'action sportive parisienne.

Cordialement,

Sébastien TROUDART

Direction de la Jeunesse et des Sports
Chef du Service du Sport de Proximité
25, boulevard Bourdon - 75004 Paris

